

**AVIS DE CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
(Exercice 2012)**

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 29 Octobre 2013, à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2012 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2012;
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001 – 65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi 2006-19;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2012 ;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2012;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
- 7- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration;
- 8- Ratification de la décision du conseil d'administration du 25 Mars 2013 portant cooptation et remplacement d'un administrateur représentant l'Etat Tunisien et nomination d'un nouveau Président Directeur Général de la Banque ;
- 9- Renouvellement de mandats et nomination de nouveaux administrateurs ;

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouira - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouira - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

**P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**